

PREFACE

En 2010 je souffrais périodiquement de maux de tête se prolongeant une semaine ou deux. Les médicaments n'avaient aucun effet, ces douleurs me fatiguaient de plus en plus et atteignaient mon moral.

Un psychiatre m'a dit qu'il pouvait, peut-être, me soigner. Après avoir fait des analyses biologiques et un scanner du cerveau, il m'a prescrit des médicaments pour traiter l'angoisse et la dépression. Les céphalées ont disparu immédiatement.

Puis nous avons longuement parlé de mon enfance et des multiples difficultés rencontrées pendant mon adolescence et ma vie d'adulte. Il a conclu que j'étais dépressif depuis mon jeune âge et que je somatisais : eczéma, zona, dystonie neurovégétative (mauvais fonctionnement des intestins), douleurs articulaires non expliquées), maux de tête, fatigue récurrente, mémoire déficiente, manque de confiance en soi, anxiété...Tous les ingrédients pour vous gâcher la vie.

Aujourd'hui je vais mieux grâce au travail réalisés avec les psychiatres mais certains dégâts sont irréversibles, les

mauvaises connexions de mon cerveau responsables des problèmes de mémoire sont toujours présentes et incurables. J'ai orienté mes activités dans les domaines où la recherche d'un mot, d'un nom, n'est pas primordiale. Ainsi je fais de la peinture et de la photographie, je compense mes faiblesses en exploitant ma sensibilité et ma créativité.

Néanmoins l'incidence de ma vie intra-utérine et de ma petite enfance sur mon identité est telle que j'ai souhaité faire des recherches sur le développement de l'enfant et le rôle des parents en particulier du père.

J'ai donc consulté plusieurs ouvrages rédigés par des professionnels spécialisés sur l'enfance ou le rôle du père. Afin de réaliser le présent ouvrage je me suis inspiré des idées les plus pertinentes auxquelles j'ai ajouté mes réflexions personnelles.

Ce livre a pour but d'aider les parents dans un environnement social et scientifique dont l'évolution n'a jamais été aussi rapide. S'il vous semble utile, n'hésitez pas à le faire connaître.

EVOLUTION DE LA FONCTION DU PERE

Le "idibus lamariis" (13 janvier) la sage-femme dépose le bébé de Silva par terre et, son père Cyprius le soulève et le prend dans ses bras. Par ce geste il reconnaît son fils, s'engage à le nourrir et établit ses droits sur lui. Neuf jours après la naissance l'enfant reçoit son nom qui symbolise l'entrée de l'enfant dans la vie sociale.

Le " kalendis aprilibus" (1er avril) Sergius adopte un enfant en respectant le même rituel. Le mois précédent sa femme Palumba avait accouché d'une fille qu'il n'a pas reconnue. Elle est morte faute de nourriture.

Ces 2 fictions inspirées du texte de Valette-Cagnac² mettent en exergue la puissance paternelle notamment le droit de vie et de mort sur ses enfants. Ce droit lui est octroyé jusqu'à sa propre mort. Ce pouvoir totalitaire perdurera jusqu'au 18ème siècle en

² Emanuelle Valette-Cagnac, 2003, « Etre enfant à Rome. Le dur apprentissage de la vie civique », *Terrain*, n° 40, pp. 49-64.

s'adaptant aux mœurs des différentes époques.

Le père despote

«Sans abolir la paternité adoptive, le christianisme impose le primat d'une paternité biologique à laquelle doit obligatoirement correspondre une identité biologique. A l'image de Dieu, le père est regardé comme l'incarnation terrestre d'une puissance spirituelle qui transcende la chair. Seul est déclaré père celui qui se soumet à la légitimité sacrée du mariage sans lequel aucune famille n'a le droit de cité.»¹

La souveraineté du père atteint son apogée avec l'édit d'Henri II qui autorise les pères à déshériter les fils désobéissants qui se sont mariés sans le consentement paternel. Ainsi le fils pouvait être emprisonné pour s'être marié sans l'accord de son père ! Voltaire a été embastillé pour n'avoir pas épousé la femme qu'il lui avait choisie.³ Il a offensé la religion, le roi et l'ordre paternel.

C'est Louis XVI qui abrogea la lettre de cachet qui permettait au père d'envoyer un fils insoumis en prison ou de se débarrasser des héritiers gênants. Après 1790 le mariage devient un contrat dans lequel le père devient égalitaire suivant la déclaration du droit de l'homme et du citoyen. La révolution tout en abolissant

³ Christine Castelain-Meunier, sociologue chargé de recherche au CNRS://www.sens-public.org/article1027.html

les droits de la noblesse reprendra les us et coutumes de la famille d'antan en adaptant le pouvoir du père aux principes de la révolution. Comme tout contrat il peut être dissous d'où la création du divorce en 1792. La Restauration l'abolira et il faudra attendre 1884 pour qu'il soit rétabli.

Protection de l'enfance

La puissance paternelle sera de nouveau réduite en 1889 par la loi sur la déchéance paternelle dans le cadre de la protection de l'enfance. Ce texte est fondamental, les « parents indignes » étant déchus de leur pouvoir sur leur progéniture. L'état intervient en tant que protecteur des enfants « mal traités et moralement abandonnés, des enfants délaissés au péril de leur santé, toujours au détriment de leur moralité et de leur avenir ». Le tribunal peut confier les enfants à des associations caritatives ou à l'assistance publique, il peut aussi transférer le pouvoir paternel à la mère. Cette loi est renforcée en 1898 par la loi sur les mauvais traitements des enfants qui prévoit notamment un service d'accueil téléphonique gratuit à l'échelon national par l'État. En 1995 la Cour de Cassation du 31 janvier admet l'emploi circonstancié du droit de correction par les parents, les enseignants et les éducateurs. Cet exercice particulier requiert trois conditions :

- L'innocuité: c'est à dire que l'acte soit inoffensif,

qu'aucune séquelle ne subsiste.

- L'intensité de la correction, gifles, tapes, cheveux et oreilles tirés, vêtements saisis au col ou aux revers sont tolérés par les juges.
- L'objectif: si la correction a pour but le maintien de l'ordre scolaire et la discipline, les tribunaux l'admettent.

A l'inverse, si l'objectif est d'humilier l'élève, si la correction entraîne des dommages physiques ou si elle paraît trop dégradante (exemple : condamnation d'un enseignant ayant fait semblant de mordre un écolier), les tribunaux ont tendance à condamner l'adulte coupable de ces gestes. Les parents ou les enseignants sont autorisés, encore aujourd'hui, à la pratiquer en se conformant à ces conditions très restrictives).

Evolution du statut du père

La loi de 1970 substitue la notion de pouvoir à celle de fonction et en 2002 par refonte de l'autorité parentale. Cette dernière loi prend en compte l'évolution des mœurs de la société: augmentation du nombre des divorces, des familles recomposées, des naissances hors mariage et des couples pacés. Les textes de cette loi ont pour finalité la préservation des intérêts de l'enfant mais si la loi permet au juge de prendre

la meilleure décision au cas par cas, dans la pratique il en est autrement. Le poids des usages et des a priori vis à vis du père est tenace. C'est pourquoi des associations de pères se créent dans l'espoir d'assumer leur fonction dans l'intérêt de l'enfant. Il s'avère que le père est confronté à un changement radical de son statut dont le pouvoir lui était donné par le sacrement du mariage qui l'incitait à prendre une posture autoritaire. Aujourd'hui, il n'est plus qu'un coparent dont il doit chercher et apprendre la fonction, recherche d'autant plus difficile que la femme accède aux mêmes droits que l'homme. Cette situation met généralement en cause son identité d'homme.

Christine Castelain Meunier⁴, sociologue chargé de recherche au CNRS affirme: « Comparé au père moderne, le chef de famille traditionnel jouissait d'une paternité cohérente. L'homme assurait la reproduction sociale et économique de la famille, alors que la femme était tournée vers l'entretien des besoins biologiques et domestiques...la paternité moderne est fragilisée par le fait que, désormais, la femme peut accéder aux mêmes fonctions que l'homme, tout en mettant les enfants au monde. La complémentarité traditionnelle n'a plus de légitimité. Le champ de la paternité n'est plus circonscrit car il perd une partie de sa spécificité...(cependant)Il n'y a pas de papas-poule et de maman bis. La difficulté est bien de prendre sa place dans le duo mère-enfants sans singer la mère, tout en restant soi-même, c'est à dire homme, viril, alors qu'on

4 Christine Castelain Meunier, « La paternité » - collection Que sais-je ? PUF